

Sous la direction de  
**Francis Fortin**



---

# Cybercriminalité

Entre inconduite et crime organisé

*Cybercriminalité – Entre inconduite et crime organisé*  
Francis Fortin (Sous la direction de)



Cet ouvrage a été réalisé à l'initiative de la Sûreté du Québec

Avis : Les renseignements fournis dans le présent ouvrage sont de nature générale. Malgré les efforts qu'ils ont faits dans ce sens, les auteurs ne peuvent garantir que ces informations sont exactes et à jour. Ces renseignements ne peuvent en aucune façon être interprétés comme des conseils juridiques. Toute personne ayant besoin de conseils juridiques pour un cas particulier devrait consulter un avocat.

Coordination éditoriale : Luce Venne-Forcione,  
Révision et correction d'épreuves : Nicole Blanchette  
Mise en pages : Danielle Motard  
Couverture : Cyclone Design

Pour connaître nos distributeurs et nos points de vente, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : [www.pressespoly.ca](http://www.pressespoly.ca)

Courriel des Presses internationales Polytechnique : [pip@polymtl.ca](mailto:pip@polymtl.ca)

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres – Gestion SODEC.

Tous droits réservés

© Presses internationales Polytechnique et Sûreté du Québec, 2013

On ne peut reproduire ni diffuser aucune partie du présent ouvrage, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'éditeur.

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2013  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-553-01647-9  
Imprimé au Canada

---

# Échange de pornographie juvénile entre adolescents

---

**Nicholas Longpré<sup>1</sup>**  
**Francis Fortin<sup>2</sup>**  
**Jean-Pierre Guay<sup>3</sup>**

Internet a connu une croissance fulgurante depuis sa création. Son nombre d'utilisateurs se situait à environ 1,6 milliard en 2008 (Miniwatts Marketing Group, 2008) et il atteint aujourd'hui tout près de 2 milliards d'individus (Miniwatts Marketing Group, 2010). L'arrivée d'Internet a influencé diverses facettes de notre quotidien, notamment notre vie sociale. L'utilisation de ce média a grandement bouleversé la façon de communiquer, d'apprendre et de se divertir.

Sa démocratisation a aussi modifié les pratiques sexuelles, ce qui est d'autant plus vrai chez les adolescents, qui représentent la majorité des

- 
1. Candidat au doctorat, École de criminologie de l'Université de Montréal et Institut Philippe-Pinel.
  2. Chercheur associé, Centre international de criminologie comparée, et candidat au doctorat, École de criminologie de l'Université de Montréal.
  3. Professeur agrégé, École de criminologie de l'Université de Montréal, et chercheur titulaire, Institut Philippe-Pinel.

utilisateurs. L'adolescence est entre autres caractérisée par une soif de découverte et d'exploration, y compris de la sexualité. Or, la découverte de la sexualité sur Internet peut mener à des comportements imprudents. Le présent chapitre propose une analyse détaillée du phénomène de l'échange de pornographie juvénile entre adolescents, en explique la problématique, puis présente une étude menée sur le sujet. Il fournit de plus une analyse de cette étude et de ses limites.

## 7.1 PROBLÉMATIQUE

En 1999, Cooper et ses collaborateurs avançaient qu'Internet serait la technologie à l'origine de la prochaine révolution sexuelle. L'échange et la consommation de matériel sexuel sur Internet ont été observés dès sa création (Noonan, 2007). Environ 20 % des usagers auraient pris part à des activités sexuelles en ligne comme le clavardage, l'échange de photos ou la cybersexualité (Cooper, Delmonico et Burg, 2000). Pour une majorité de gens, cette activité serait saine (Cooper et coll., 1999), bénéfique pour le développement sexuel (Boies, Cooper et Osborne, 2004), et permettrait de faire tomber de nombreux stéréotypes (Carnes, 2003).

À titre de comparaison, l'activité économique générée par les sites pornographiques est similaire à celle d'autres grands secteurs comme la vente de logiciels (Noonan, 2007). Sur Internet, il est possible de trouver rapidement un contenu de matériel pornographique vaste, qui entraîne de très faibles frais et se consomme sous le couvert d'un sentiment d'anonymat (Quayle et Taylor, 2003). Ces trois caractéristiques ont été regroupées sous le nom de *Triple-A Engine* : l'*accessibilité* d'un vaste contenu sexuel à toute heure de la journée, à un prix *abordable* et sous le couvert d'un sentiment d'*anonymat* (Quayle et Taylor, 2003). Suler (2004) parle quant à lui de l'effet de désinhibition d'Internet : d'un côté, il permet aux gens de se dévoiler plus rapidement, de s'ouvrir plus facilement et d'avoir aisément des interactions avec autrui. De l'autre, il offre une couverture propice à l'exploration de contenus plus sombres (Joinson, McKenna, Postmes et Reips, 2007).

L'effet de désinhibition que crée Internet repose sur six perceptions, erronées à divers degrés, qui interagissent entre elles et amplifient les effets négatifs (Suler, 2004).

- ≡ Première perception : appelée *Tu ne me connais pas (You don't know me)* par Suler. C'est le sentiment d'anonymat que procure Internet. Ce sentiment laisse croire à l'utilisateur que les gens qu'il rencontre sur Internet sont incapables de le reconnaître ou de le retracer à moins qu'il se dévoile lui-même.
- ≡ Deuxième perception : *Tu ne peux pas me voir (You can't see me)*. C'est le sentiment d'invisibilité. L'utilisateur a l'impression qu'il n'est pas possible pour les autres de savoir quels sites il consulte; cela favorise la consultation de sites qu'il ne visiterait pas en temps normal.
- ≡ Troisième perception : *On se revoit plus tard (See you later)*. Cette perception est liée au temps de réaction entre chaque échange. Si, dans la vraie vie, les réactions sont immédiates lors d'un échange entre deux personnes, sur le Web, ce temps de réponse est augmenté. Les interactions en temps réel ont pour effet de contrôler la quantité d'informations divulguées, ce qui n'est pas le cas sur Internet.
- ≡ Quatrième perception : *Tout se passe dans ma tête (It's all in my head)*. Cette perception vient humaniser les contacts virtuels et ainsi rendre l'autre réel aux yeux de l'utilisateur.
- ≡ Cinquième perception : *Ce n'est qu'un jeu (It's just a game)*. Cela donne le sentiment que ce qui se passe sur Internet ne compte pas et n'est pas assujéti aux différentes normes sociales. Pour certains utilisateurs, ce sentiment permet aussi de commettre des actes criminels.
- ≡ Sixième perception : *Nous sommes tous égaux (We're equals)*. Cette perception procure un sentiment d'égalité lié au sentiment d'anonymat que crée Internet. Puisque chaque utilisateur dévoile ce qu'il veut de sa personnalité, l'interaction entre les statuts sociaux habituels est neutralisée. Le respect de l'autorité est alors lui aussi neutralisé, ce qui permet une désinhibition des comportements habituels.

Ces six éléments favoriseraient l'adoption de plusieurs comportements en ligne qui n'auraient possiblement pas lieu dans le monde réel (Suler, 2004).

## 7.2 INTERNET : UNE ACTIVITÉ DE JEUNES QUI N'EST PAS SANS RISQUES

Bien que tous y trouvent désormais leur compte, Internet est encore une activité privilégiée par les plus jeunes. En effet, aux États-Unis, 87 % des jeunes de 12 à 17 ans utilisent Internet, comparativement à 66 % des adultes (Lenhart, Madden et Hitlin, 2005). De plus, la plus grande proportion de consommateurs d'Internet serait constituée par le groupe des 12 à 24 ans (Boies et coll., 2004). De ce groupe, 99 % navigueraient sur Internet tous les jours et 89 % utiliseraient la messagerie de façon quotidienne. Pour ces utilisateurs, les usages sont nombreux. Internet permet de combler plusieurs besoins chez les jeunes, de l'amusement à l'éducation (Kraut et coll., 1998; Suler, 1999, 2004). Les études indiquent que ces différents médias influenceraient beaucoup les enfants et les adolescents (Braun-Courville et Rojas, 2009).

La sexualité occupe une place importante dans la vie des adolescents. L'éveil et la découverte de la sexualité font partie intégrante du développement normal des adolescents. La curiosité sexuelle est donc tout à fait normale à cet âge. Les adolescents évoquent les médias, Internet en tête de liste, comme principales sources d'information sur la sexualité (Braun-Courville et Rojas, 2009). Sur Internet, l'accès à des spécialistes est facile et rapide. Comme la recherche se fait dans l'anonymat, il est possible d'explorer des contenus de nature sexuelle sans la peur et la gêne que génère normalement la consultation d'un ami, d'un parent ou d'un spécialiste. De plus, pour ceux qui cherchent des réponses rapides et simples, de nombreux sites offrent des opinions « d'experts » en quelques clics. L'exploration des contenus sexuels sur Internet peut néanmoins comporter certains risques. En effet, la nature des activités sur Internet peut influencer le développement même des repères par rapport à la sexualité ou entraîner des conséquences en cas d'utilisation imprudente ou irresponsable.

Pour plusieurs, Internet est trop souvent une mauvaise source d'éducation sexuelle (Braun-Courville et Rojas, 2009). Les adolescents vont rarement consulter les sites d'éducation sexuelle, favorisant le matériel pornographique. D'ailleurs, environ 10 % du matériel consommé en ligne chez les jeunes serait du matériel pornographique. Toutefois, certains types de matériel sexuel pourraient contribuer à offrir une vision peu réaliste de la sexualité (Braun-Courville et Rojas, 2009). Une

exposition fréquente et prolongée au matériel pornographique pourrait modifier les perceptions que les jeunes entretiennent par rapport à la sexualité. En outre, le temps passé sur Internet est très souvent marqué par un manque de contrôle et de normes. Les adolescents peuvent avoir accès à divers types de matériel rapidement et sans surveillance parentale. De plus, il existe un danger de rencontrer des gens malveillants, qu'ils soient des connaissances ou des inconnus, sur les différents médias sociaux. Finkelhor, Mitchell et Wolak (2000) rapportent qu'environ 20 % des adolescents de 10 à 17 ans utilisant Internet auraient été sollicités par des inconnus pour des contacts sexuels. Plus de 2 500 arrestations portant sur des délits sexuels auprès d'enfants par le truchement d'Internet auraient été effectuées aux États-Unis entre 2000 et 2001 (Wolak, Mitchell et Finkelhor, 2003).

Beaucoup d'adolescents ont des comportements imprudents ou téméraires dans la vie de tous les jours. Il en va de même sur Internet. En effet, nombre d'adolescents acceptent d'être filmés ou photographiés lorsqu'ils s'exhibent, lorsqu'ils adoptent des positions suggestives ou même lors de contacts sexuels. Ces photos ou vidéos peuvent ensuite faire l'objet d'échanges auprès d'amis ou de personnes de confiance. Cependant, que ce soit par SMS (*sexting*), par l'intermédiaire des médias sociaux ou par courriel, l'échange de ce type de contenu comporte plusieurs risques et soulève de nombreuses questions. Tout d'abord, selon la loi, l'envoi et la possession de matériel pornographique comportant des mineurs sont illégaux. Les législations nord-américaines définissent la pornographie juvénile comme des représentations d'enfants qui sont sexuellement provocatrices ou qui dépeignent des enfants engagés dans des activités sexuelles, soit avec d'autres enfants, soit avec des adultes (Seto, 2008). Aux États-Unis, le débat fait rage quant à savoir si les jeunes produisant ou possédant ce type de matériel doivent être punis par des accusations criminelles (Zhang, 2010). En plus de contrevenir à la loi, les photos ou les vidéos ne sont pas nécessairement entre de bonnes mains et peuvent faire l'objet de diffusion sans le consentement de l'adolescent. Que ce soit à la suite d'un vol ou par vengeance, il arrive que le matériel produit avec le consentement de l'adolescent se retrouve entre les mains d'une tierce personne. Dans ces circonstances, le matériel compromettant pour l'adolescent est distribué ou diffusé sur Internet et attaque directement l'intimité et l'intégrité personnelle de l'adolescent. Les conséquences peuvent être très néfastes et, une fois le matériel

disponible sur Internet, il devient très difficile, voire impossible, d'en éliminer toute trace.

### 7.3 OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Si la situation est alarmante tant pour les adolescents que pour les parents et les intervenants, elle reste très souvent sans réponse. Jusqu'à présent, peu de travaux se sont penchés sur l'échange de matériel de nature sexuelle entre adolescents. L'objectif de la présente étude est donc de documenter les échanges de matériel de nature sexuelle entre adolescents. À l'aide de dossiers ayant fait l'objet d'une plainte à la police, nous tenterons de décrire les adolescents impliqués, le contexte de distribution ainsi que les motifs qui ont poussé les jeunes aux échanges.

### 7.4 MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées dans cette étude proviennent du Module d'information policière (MIP). Le MIP répertorie toutes les infractions criminelles et les interventions policières au Québec. Ces rapports sont regroupés dans un fichier central et sont enregistrés selon les règles de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ainsi, cette banque de données adopte les normes canadiennes élaborées par le Centre canadien de la statistique juridique et permet une uniformité de collecte de l'information à travers les différents services de police canadiens. Nous en avons extrait les données d'incidents de production ou de distribution de pornographie juvénile impliquant des suspects et des victimes d'âge mineur (moins de 18 ans). Les événements s'étendent de mai 2004 à juin 2008 et ont été sélectionnés sur l'ensemble du territoire québécois. Pour chaque événement, diverses informations ont été colligées, dont les personnes impliquées, les détails de l'événement et les remarques (en lien avec les dossiers). Par souci de concision, seules les caractéristiques pertinentes pour ce type de délit seront présentées.

Pour la collecte de données, nous avons invité les divers corps policiers responsables des enquêtes à nous faire parvenir le dossier physique lié à l'enquête. Un taux de réponse de 90 % a été obtenu. Ces dossiers sont composés d'une copie du rapport d'événement rédigé par le policier constatant l'infraction, d'une copie du rapport d'enquête ou de précis de



faits, de la déclaration des suspects et victimes (s'il y a lieu), de la liste des pièces à conviction et de toute autre information en lien avec le dossier. Ces documents ont permis de documenter les données circonstanciées et nominales des crimes à l'étude, comme le portrait des suspects et des victimes, la nature des technologies utilisées, le type d'images et les raisons alléguées par les suspects. Par la suite, une catégorisation des données a été effectuée afin de permettre une analyse descriptive de ces différents éléments. En ce qui concerne la catégorisation des types d'images répertoriées, le matériel a été réparti en quatre catégories selon la typologie de Robinson, Scheltema, Koznar et Manthei (1996) :

1. le matériel *softcore* (pornographie légère);
2. le matériel *hardcore* (pornographie dure);
3. le matériel considéré comme bizarre ou paraphilique;
4. le matériel violent.

## 7.5 RÉSULTATS

Tous les incidents de partage de matériel pornographique entre adolescents survenus au Québec entre 2004 et 2008 ont été recensés. Au total, cela représente 44 événements, 49 victimes et 65 suspects. Cette base de données anonymisée contient des renseignements sur la nature des participants, le lien qui les unit, le contexte d'enregistrement, le type de matériel enregistré et le contexte et les motifs de la distribution.

### 7.5.1 Âge et sexe des principaux participants

Le tableau 7.1 présente les données relatives à l'âge et au sexe des victimes et des suspects des incidents de partage de matériel pornographique entre adolescents. Les résultats indiquent que la majorité des victimes sont de sexe féminin (95,7 %) et que la majorité des suspects sont de sexe masculin (70,7 %). Par contre, on note que près de 30 % des suspects sont de sexe féminin. Il semble donc que les adolescentes participent elles aussi activement à la distribution de ce type de matériel.

En ce qui a trait à l'âge des participants, les victimes ont majoritairement entre 13 et 16 ans ( $X = 15$  ans; E.T. = 1,42 an). L'âge des suspects se situe quant à lui entre 14 et 16 ans ( $X = 15,1$  ans; E.T. = 1,47 an). Ainsi,

la grande majorité des victimes et des suspects se situent dans le groupe d'âge des 14 et 15 ans, qui représente à lui seul 51 % des victimes et 48 % des suspects. La majorité des participants proviennent donc du même groupe d'âge.

**Tableau 7.1** Âge et sexe des victimes et des suspects

Sexe / Âge de la victime	Filles (N / %)*	Garçons (N / %)	Total (N / %)
11 ans	1 (2 %)	0 (0 %)	1 (2,1 %)
12 ans	2 (4 %)	0 (0 %)	2 (4,3 %)
13 ans	9 (20 %)	0 (0 %)	9 (19 %)
14 ans	11 (24 %)	0 (0 %)	11 (23 %)
15 ans	12 (27 %)	1 (50 %)	13 (28 %)
16 ans	6 (13 %)	1 (50 %)	7 (15 %)
17 ans	4 (9 %)	0 (0 %)	4 (8,5 %)
<b>TOTAUX VALIDES (N)</b>	<b>45 (100 %)</b>	<b>2 (100 %)</b>	<b>47 (100 %)</b>
Moyenne d'âge des victimes	15		
Écart-type des victimes	1,42		
Sexe / Âge du suspect	Filles (N / %)	Garçons (N / %)	Total (N / %)
12 ans	3 (16 %)	1 (2,2 %)	4 (6,2 %)
13 ans	1 (5 %)	5 (10,9 %)	6 (9,2 %)
14 ans	3 (16 %)	7 (15,2 %)	10 (15 %)
15 ans	6 (32 %)	9 (19,6 %)	15 (23 %)
16 ans	6 (32 %)	11	17 (26 %)
17 ans	0 (0 %)	13	13 (20 %)
<b>TOTAL</b>	<b>19 (100 %)</b>	<b>46</b>	<b>65 (100 %)</b>
Moyenne d'âge des suspects	15,1		
Écart-type des suspects	1,47		

\* Dans deux cas, l'âge de la victime était inconnu.

## 7.5.2 Type de relation entre les principaux intervenants

Il importe aussi de documenter la nature des relations entre les principaux participants impliqués. Le tableau 7.2 présente la nature des relations entre la victime et le suspect. Trois types de relations étaient possibles, soit la relation amicale (amis, connaissances), la relation amoureuse (amoureux, ex-amoureux) ou l'absence de relation (étrangers). La majorité des relations étaient de type amical (77,6 %); plus précisément, une relation de connaissance unissait le plus souvent la victime et le suspect (56,9 %). Dans les cas répertoriés, on dénombre très peu d'étrangers (3,4 %), ce qui indique que la majorité des actes sont commis par des membres de l'entourage de la victime. Il semble donc que la distribution de matériel pornographique entre mineurs soit avant tout faite dans un contexte d'intimité, où la victime et le suspect entretiennent une relation de confiance. Voilà qui est cohérent avec l'idée selon laquelle les gens sont généralement moins tentés de donner du matériel pornographique personnel à des inconnus.

**Tableau 7.2** Relations entre les individus impliqués

Relation du suspect avec la victime	N	%
<b>1- RELATION AMICALE</b>	<b>45</b>	<b>77,6</b>
Connaissance	33	56,9
Ami	12	20,7
<b>2- RELATION AMOUREUSE</b>	<b>11</b>	<b>19,0</b>
Ex-amoureux	8	13,8
Amoureux	3	5,2
<b>3- ÉTRANGER</b>	<b>2</b>	<b>3,4</b>
Total	58	100,0
<b>VALEURS MANQUANTES</b>	<b>7</b>	

### 7.5.3 Contexte d'enregistrement du matériel

Les données sur le contexte d'enregistrement (tabl. 7.3) vont de pair avec le type de relation qu'entretiennent les participants, c'est-à-dire que l'enregistrement du matériel se fait très souvent de façon consentante. En effet, dans 63,4 % des cas, les images ont été captées avec le consentement de la victime. C'est donc dire que, dans une majorité de cas, la victime était consciente que le matériel était produit et consentait à ce qu'il le soit. On peut en déduire que ce n'est pas la production du matériel qui a posé un problème à la victime, mais plutôt sa distribution.

Par contre, dans 36,6 % des cas, les images ont été captées sans le consentement de la victime. Les méthodes utilisées pour obtenir les images sont variées :

- ≡ utilisation de moyens traditionnels de production (ex. : filmer quelqu'un dans la douche ou lors d'une relation sexuelle);
- ≡ vol de fichier sur un ordinateur;
- ≡ erreur de manipulation de la victime (ex. : une adolescente envoie des photos à un ami et inclut par distraction une image d'elle nue);
- ≡ capture de l'image à l'insu d'une personne (ex. : une adolescente qui effectue un spectacle érotique en temps réel).

Il semble qu'aucun des dossiers n'ait impliqué l'utilisation d'un logiciel de prise de contrôle de l'ordinateur par le suspect. Comme l'illustre l'encadré 7.1, il est possible que la victime ait consenti à s'exhiber et que ce soit plutôt l'enregistrement qui ait posé problème.

#### Encadré 7.1

Nadine discute de temps en temps sur MSN avec Simon et ils se disent bonjour à l'école. Nadine est attirée par Simon. À sa demande, elle se montre nue devant sa webcam et prend des poses. Simon enregistre les images à l'insu de Nadine et les partage avec son ami Luc. Ce dernier transmet à plusieurs personnes par l'entremise d'Internet. Nadine découvre par hasard des images d'elle sur Internet. Elle décide de porter plainte.

Le morphage a été utilisé dans seulement 4 des 44 cas recensés dans la banque de données de l'étude. Il s'agit d'un procédé par lequel une image est modifiée ou fusionnée à une autre image pour en créer une nouvelle (Gillespie, 2003). C'est donc dire que dans la majorité des cas, les images sont enregistrées avec le consentement de la victime et sont distribuées dans leur format original.

**Tableau 7.3** Contexte de l'enregistrement d'images

Images captées avec consentement	N	%
Non	15	36,6
Oui	26	63,4
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>
Valeurs manquantes	3	
Utilisation de morphage	N	%
Non	40	90,9
Oui	4	9,1
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>

## 7.5.4 Nature du matériel

La plupart des dossiers comportaient moins de 10 images et, dans quelques cas, il y avait présence de vidéos. Le matériel a été classé selon la typologie de Robinson et coll. (1996). Comme l'indique le tableau 7.4, la nature des images qui ont été distribuées sans consentement couvre un large spectre. Dans la majorité des cas (85,7 %), les images étaient de type *softcore*, c'est-à-dire qu'elles présentaient des scènes à connotation sexuelle sans qu'il y ait pénétration ou violence (ex. : striptease, exposition des parties génitales). Par ailleurs, dans 11,4 % des cas, le matériel était de type *hardcore* (ex. : relation sexuelle complète ou séance de masturbation). Seul un cas mettait en scène du matériel classé bizarre ou paraphilique et aucun cas ne présentait de la violence sexuelle.

**Tableau 7.4** Nature des images

Type de matériel	N	%
Matériel <i>softcore</i>	30	85,7
Matériel <i>hardcore</i>	4	11,4
Matériel bizarre/paraphilique	1	2,9
Matériel violent	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>
Valeurs manquantes	9	

### 7.5.5 Contexte de distribution du matériel

Comme l'indique le tableau 7.5, les modes de distribution sont très variés, ce qui est cohérent avec le fait que les adolescents utilisent Internet à travers divers médias (ex. : courriels, MSN Messenger, Facebook). Par contre, deux principaux médias, soit les courriels (26,3 %) et les médias sociaux (47,4 %), sont plus utilisés par les adolescents pour distribuer le matériel. Dans certains cas (18,4 %), il n'y a pas eu de distribution à la suite de la dénonciation de la victime. La situation s'est ainsi réglée sans que le matériel soit distribué à plus grande échelle. En outre, dans seulement 11,4 % des cas, un avertissement ou une menace avait été servi à la victime. Ainsi, dans la majorité des situations, la distribution se fait de façon secrète et la victime en a connaissance uniquement une fois la distribution faite.

Dans la majorité des cas recensés, le nombre de personnes ayant visionné le matériel se situait entre 1 et 20 (55,9 %). Un des problèmes avec ce type de victimisation est la difficulté à quantifier l'ampleur des conséquences. En revanche, il est clair que cette dernière est liée au mode de distribution du matériel. Les dommages causés par l'utilisation des courriels et des médias sociaux (ex. : Facebook) sont plus circonscrits dans la mesure où un nombre limité de personnes aura accès au matériel, par comparaison avec des modes de distribution à plus grande échelle comme les sites Web. Comme les images deviennent publiques, il devient impossible de mesurer la portée réelle de la victimisation étant donné que toute personne utilisant Internet est susceptible d'y avoir accès.

**Tableau 7.5** Contexte de distribution des images

<b>Avertissement/Menace avant distribution</b>	<b>N</b>	<b>%</b>
Non	31	88,6
Oui	4	11,4
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>
Valeurs manquantes	9	
<b>Mode de distribution</b>	<b>N</b>	<b>%</b>
Courriel	10	26,3
MSN Messenger	9	23,7
Site Web (blogue/Facebook)	9	23,7
N'a pas distribué	7	18,4
YouTube et plus	2	5,3
Format papier	1	2,6
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>100,0</b>
Valeurs manquantes	6	
<b>Nombre de personnes ayant visionné les images (estimation)</b>	<b>N</b>	<b>%</b>
1 à 5	10	29,4
6 à 20	9	26,5
21 à 50	4	11,8
Site Web / Site de vidéos	11	32,4
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>100,0</b>
Valeurs manquantes	10	

## 7.5.6 Suspects

Les rôles joués par les suspects sont assez variés et ne permettent pas nécessairement de dresser un portrait clair de ces derniers. De plus, la quantité d'information à leur sujet est somme toute relativement petite. Comme l'indique le tableau 7.6, dans la majorité des cas, le suspect a agi seul (75 %). Seule une minorité avait un complice (18,1 %) et rares sont ceux ayant plus d'un complice (6,9 %). C'est donc dire que dans la majorité des cas, la propagation du matériel est l'œuvre d'une seule personne. Toutefois, le matériel peut être redistribué à d'autres après qu'il a été partagé une première fois. Dans 25,4 % des cas, le suspect a

diffusé l'information à des redistributeurs (40,7 %) qui ont eux aussi fait de la distribution du matériel et sont ainsi devenus suspects par la suite.

**Tableau 7.6** Éléments entourant la distribution

Nombre de suspects	N	%
1	33	75,0
2	8	18,1
3	1	2,3
7	1	2,3
8	1	2,3
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>
Rôle	N	%
NSP* / Pas de distribution	7	11,9
Premier et unique distributeur	13	22,0
Premier distributeur	15	25,4
Redistributeur	24	40,7
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>100,0</b>
Valeurs manquantes	6	

\* NSP : Ne s'applique pas.

Plusieurs raisons sont généralement invoquées par les suspects pour justifier la distribution du matériel. Les motifs, qui sont présentés dans le tableau 7.7, vont du plaisir personnel à l'extorsion. À l'exception du plaisir personnel, qui est aussi prédominant chez les filles (50 %) que chez les garçons (60 %), les raisons de la distribution diffèrent selon le genre. Pour les filles, seule la vengeance (50 %) était mentionnée comme raison de la distribution. C'est donc dire que les filles ne distribuent ce genre de matériel que dans le but de blesser l'autre ou de se venger. À l'opposé, les garçons présentent un plus large éventail de raisons justifiant la distribution. Tout comme pour les filles, la vengeance occupe une certaine place (12,5 %). Par contre, ils donnent d'autres raisons, comme la provocation et l'extorsion. Il est à noter que 17,5 % des garçons n'ont pas invoqué de motifs précis à la distribution de ce type de matériel.



**Tableau 7.7** Motif de la distribution

Sexe / Motif de la distribution	Filles (N = 18)	Garçons (N = 40)	Total (N = 58)
Plaisir personnel	9 (50 %)	24 (60 %)	33 (56,9 %)
Vengeance	9 (50 %)	5 (12,5 %)	14 (24,1 %)
Aucune	0 (0 %)	7 (17,5 %)	7 (12,1 %)
Provocation	0 (0 %)	2 (5 %)	2 (3,4 %)
Extorsion	0 (0 %)	2 (5 %)	2 (3,4 %)
<b>TOTAL</b>	<b>18 (100 %)</b>	<b>40 (100 %)</b>	<b>58 (100 %)</b>
Valeurs manquantes	1	6	7

La réaction des suspects lors de la rencontre avec les policiers a aussi été analysée et est présentée dans le tableau 7.8. Parmi les 57 suspects, 16 n'ont pas été rencontrés et leur réaction n'a donc pas pu être évaluée.

**Tableau 7.8** Réaction du suspect lors de la rencontre avec le policier

Réaction	N	%
Aucune/Indifférent	21	36,8
Remords	15	26,3
Nie tout/minimise	4	7,0
Ne savait pas que c'était criminel	1	1,8
N'a pas été vu par un policier	16	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>100,0</b>
Valeurs manquantes	8	

Des 41 suspects restants, une proportion importante et non négligeable ne présentait aucun remords pour les torts causés ou semblait indifférente (36,8 %). À l'opposé, les policiers ont noté que 26,3 % des suspects manifestaient des remords. Dans très peu de cas, le suspect niait ou ne pensait pas que l'acte était criminel. C'est donc dire que la majorité des

suspects étaient conscients du caractère illégal ou immoral du comportement, mais qu'ils ont tout de même choisi de distribuer le matériel.

## 7.6 ANALYSE

La venue d'Internet et des technologies de l'information a changé nos vies. La façon dont les gens interagissent, se divertissent et s'informent a subi de profonds bouleversements. Si, à certains égards, ces nouveaux médias ont ouvert la voie à de nombreuses améliorations de la qualité de vie, ils ont aussi permis la commission de nouvelles infractions et offert de nouveaux moyens à des travers bien connus. L'étude présentée dans ce chapitre avait pour objectif de décrire et de documenter une pratique relativement nouvelle, qui a principalement vu le jour à la suite de la démocratisation des technologies de l'information, soit l'échange de matériel de nature sexuelle entre adolescents. Cette étude a été menée à l'aide de données concernant les cas rapportés à la police.

Les résultats ont montré que, dans la majorité des cas, c'est la distribution de photos et de vidéos à caractère sexuel sans le consentement qui mène à des accusations. Si plusieurs adolescents consentent à produire du matériel pornographique, peu sont enclins à ce que celui-ci soit distribué à grande échelle. De plus, la distribution non volontaire se fait très souvent par des proches de la victime et est rarement le fait d'inconnus. Les médias utilisés pour distribuer les contenus sont variés et correspondent aux différents médias utilisés quotidiennement par les jeunes pour se divertir (ex. : Facebook, MSN). Les suspects mentionnent diverses justifications, le plaisir personnel et la vengeance en tête de liste, pour expliquer leurs agissements. Notre analyse indique qu'un très petit nombre d'entre eux croyaient que l'acte était illégal. Il en découle que la majorité des suspects posent cet acte en toute connaissance de cause. Bien sûr, la plupart imaginent difficilement les conséquences réelles pour la victime.

Les résultats de l'étude soulignent l'importance de clarifier la problématique de l'échange de pornographie entre mineurs et sa distribution à une tierce personne sans le consentement de la personne visée. Il importe de sensibiliser les jeunes aux dangers potentiels qu'il y a à produire ce type de matériel et aussi de les informer quant à l'illégalité de la distribution de ce matériel sans consentement. Deux grands

constats ressortent de cette étude. Tout d'abord, à l'opposé de ce qui se fait présentement aux États-Unis, il importe de distinguer entre pornographie juvénile et échange de matériel à connotation sexuelle entre mineurs. Selon la législation américaine, l'échange de pornographie entre mineurs est considéré comme un délit de nature sexuelle. Ainsi, un adolescent qui se prend en photo sera considéré comme un producteur de pornographie juvénile et comme un distributeur s'il envoie la photo à une autre personne. Il se retrouve alors sur le registre des délinquants sexuels. Or, les études indiquent que de telles orientations ne seraient pas productives et auraient même pour effet de revictimiser l'adolescent (Zhang, 2010). Nos résultats rappellent par ailleurs qu'il faut axer les interventions sur la prévention par le biais de l'information plutôt que sur la rétribution par la mise en application de la législation. Environ 20 % des adolescents admettent avoir pris des photos d'eux-mêmes nus ou partiellement vêtus, et ce, le plus souvent dans un contexte de relation intime ou de confiance (Zhang, 2010). Cela indique que le phénomène n'est pas rare et qu'il faut donc renseigner les jeunes sur les dangers potentiels d'un tel acte plutôt que de le judiciaireiser.

En outre, nos résultats suggèrent que les jeunes et les adultes pourraient fort probablement bénéficier d'une certaine éducation à propos des risques et des conséquences de telles pratiques. Alors que l'échange et la copie de photos et de vidéos étaient au mieux difficiles il y a une vingtaine d'années, ils sont désormais à la portée de tous et instantanés. Il va sans dire que les implications qu'il y a à créer un tel matériel ou à participer à sa création sont nombreuses. La vengeance et le plaisir personnel sont les principaux motifs de distribution invoqués dans le cadre de notre étude. Les réactions des suspects à la suite de la dénonciation à la police sont révélatrices. Qui plus est, environ la moitié des suspects étaient indifférents, un sur dix minimisait la gravité de ses actes et seulement un peu plus du tiers ont affirmé avoir des remords. Les efforts à cet égard devront toucher à la fois les jeunes susceptibles de participer à la création de ce type de matériel et ceux qui pourraient se voir offrir de le partager. Les adolescents sont naturellement orientés vers l'utilisation des nouvelles technologies et vont régulièrement pousser les limites de celles-ci (Zhang, 2010). En revanche, l'exploration de nature sexuelle à l'aide de telles technologies doit se faire dans le respect des personnes impliquées, mais aussi en connaissance des nombreuses conséquences qui peuvent en découler.

## 7.7 LIMITES DE L'ÉTUDE

Bien que la présente étude ait permis de documenter un phénomène jusqu'ici peu étudié, elle comporte un certain nombre de limites. Les renseignements qui ont servi aux analyses ne proviennent que des incidents rapportés à la police. Dans la quasi-totalité des cas, les victimes étaient des adolescentes. Par conséquent, ces données reflètent des cas particuliers, possiblement plus graves, ou pour lesquels les victimes étaient plus disposées à porter plainte. Pour Wolak et Finkelhor (2011), ces cas constituent les cas aggravés de distribution de matériel à caractère sexuel impliquant des personnes mineures. On ne peut donc pas se prononcer sur les cas dans lesquels il n'y a pas eu dénonciation, ou dans lesquels du matériel sexuellement explicite impliquant des personnes mineures a été produit dans un contexte de relation amoureuse, afin d'attirer l'attention ou pour tout autre mobile relevant de l'exploration sexuelle (Wolak et Finkelhor, 2011). On sait aussi peu de choses des incidents où les garçons sont les victimes. Il est possible que le taux de dénonciation soit plus faible pour les garçons ou que ces derniers soient tout simplement moins enclins à produire ce type de matériel.

Peu d'études se sont intéressées à la participation des adolescents à ce type de pratique, laissant un flou quant à la prévalence du phénomène. Entre 2004 et 2008, c'est 49 victimes qui ont été recensées dans les dossiers de la police. Si environ 20 % des adolescents disent avoir produit ce type de matériel et que 38 % avouent l'avoir redistribué sans consentement (Zhang, 2010), il est clair qu'il existe des zones grises, tant pour les autorités mandatées pour appliquer la loi que pour les jeunes. En définitive, l'échange de matériel à connotation sexuelle chez les adolescents est un phénomène relativement nouveau. Toutefois, il génère d'importantes conséquences chez les jeunes et leurs proches (Zhang, 2010), qu'ils soient victimes ou distributeurs. Intervenants, parents et autorités se doivent donc de déployer toute l'énergie nécessaire pour prévenir de telles pratiques et, au moment où elles surviennent, pour intervenir auprès des auteurs de telles infractions et fournir du soutien aux victimes.

## Bibliographie

- BOIES, S., COOPER, A., et OSBORNE, M. S. W. (2004). « Variation in Internet-Related Problems and Psychosocial Functioning in Online

- Sexual Activities : Implications for Social and Sexual Development of Young Adults », *CyberPsychology & Behavior*, vol. 7, n° 2, p. 207-230.
- BRAUN-COURVILLE, D. K., et ROJAS, M. (2009). « Exposure to Sexually Explicit Web Sites and Adolescent Sexual Attitudes and Behaviors », *Journal of Adolescent Health*, vol. 45, n° 2, p. 156-162.
- CARNES, P. J. (2003). « The Anatomy of Arousal : Three Internet Portals », *Sexual and Relationship Therapy*, vol. 18, n° 3, p. 309-328.
- COOPER, A., BOIES, S. C., MAHEU, M., et GREENFIELD, D. (1999). « Sexuality and the Internet : The Next Sexual Revolution », dans L. Szuchman et F. Muscarella (sous la direction de), *Psychological Perspective on Human Sexuality*, New York, Wiley, p. 519-545.
- COOPER, A., DELMONICO, D. L., et BURG, R. (2000). « Cybersex Users, Abusers, and Compulsives : New Findings and Implications », *Sexual Addiction and Compulsivity*, vol. 7, n° 1, p. 5-30.
- FINKELHOR, D., MITCHELL, K. J., et WOLAK, J. (2000). « Online Victimization : A Report on the Nation's Youth », dans R. D. Laws et W. T. O'Donohue (sous la direction de), *Sexual Deviance*, New York, The Guilford Press, p. 459-485.
- GILLESPIE, A. A. (2003). « Sentences for Offences Involving Child Pornography », *Criminal Law Review*, n° 2, p. 81-92.
- JOINSON, A. N., MCKENNA, K., POSTMES, T., et REIPS, U.-D. (2007). *The Oxford Handbook of Internet Psychology*, Oxford, New York, Oxford University Press.
- KRAUT, R., PATTERSON, M., LUNDMARK, V., KIESLER, S., MUKOPADHYAY, T., et SCHERLIS, W. (1998). « Internet Paradox : A Social Technology That Reduces Social Involvement and Psychological Well-Being? », *American Psychology*, vol. 53, n° 9, p. 1017-1031.
- LENHART, A., MADDEN, M., et HITLIN, P. (2005). *Teens and Technology : Youth Are Leading the Transition to a Fully Wired and Mobile Nation*, Washington, D.C., Pew Internet & American Life Project [En ligne] [www.pewinternet.org/~media/Files/Reports/2005/PIP\\_Teens\\_Tech\\_July2005web.pdf](http://www.pewinternet.org/~media/Files/Reports/2005/PIP_Teens_Tech_July2005web.pdf) (consulté le 27 février 2012).
- MINIWATTS MARKETING GROUP (2008). « Internet Growth Statistics », *Internet World Stats : Usage and Population Statistics* [En ligne] [www.internetworldstats.com/emarketing.htm#stats](http://www.internetworldstats.com/emarketing.htm#stats) (consulté le 5 janvier 2012).
- MINIWATTS MARKETING GROUP (2010). « Internet Usage Statistics : The Internet Big Picture », *Internet World Stats : Usage and Population*

- Statistics* [En ligne] [www.internetworldstats.com/stats.htm](http://www.internetworldstats.com/stats.htm) (consulté le 27 février 2012).
- NOONAN, R. J. (2007). « The Psychology of Sex : A Mirror from the Internet », dans J. Gackenbach (sous la direction de), *Psychology and the Internet : Intrapersonal, Interpersonal, and Transpersonal Implications*, Amsterdam, Boston, Elsevier/Academic Press, p. 93-141.
- QUAYLE, E., et TAYLOR, M. (2003). *Child Pornography : An Internet Crime*, New York, Brunner-Routledge.
- ROBINSON, B. E., SCHELTEMA, K., KOZNAR, J., et MANTHEI, R. (1996). « Attitudes of U.S. and Czech/Slovak Mental Health and Health Professionals Toward Five Types of Sexually Explicit Materials », *Archives of Sexual Behavior*, vol. 25, n° 6, p. 601-628.
- SETO, M. C. (2008). *Pedophilia and Sexual Offending Against Children : Theory, Assessment, and Intervention*, Washington, D.C., American Psychological Association.
- SULER, J. (2004). « The Online Disinhibition Effect », *CyberPsychology & Behavior*, vol. 7, n° 3, p. 321-326.
- SULER, J. R. (1999). « To Get What You Need : Healthy and Pathological Internet Use », *CyberPsychology & Behavior*, vol. 2, n° 5, p. 385-394.
- WOLAK, J., et FINKELHOR, D. (2011). *Sexting : A Typology*, Durham, NH, Crimes Against Children Research Center [En ligne] [www.unh.edu/ccrc/pdf/CV231\\_Sexting%20Typology%20Bulletin\\_4-6-11\\_revised.pdf](http://www.unh.edu/ccrc/pdf/CV231_Sexting%20Typology%20Bulletin_4-6-11_revised.pdf) (consulté le 27 février 2012).
- WOLAK, J., MITCHELL, K. J., et FINKELHOR, D. (2003). *Internet Sex Crimes Against Minors : The Response of Law Enforcement*, Alexandria, VA, National Center for Missing & Exploited Children [En ligne] [unh.edu/ccrc/pdf/jvq/CV70.pdf](http://unh.edu/ccrc/pdf/jvq/CV70.pdf) (consulté le 27 février 2012).
- ZHANG, X. (2010). « Charging Children With Child Pornography : Using the Legal System to Handle the Problem of Sexting », *Computer Law and Security Review*, vol. 26, n° 3, p. 251-259.